

4 février 2021

Rapport d'étape des Co-Administrateurs pour la période du 11 juin 2020 au 10 décembre 2020

Elite Insurance Company Limited (en Administration)

La Cour suprême de Gibraltar
Dossier n° 2019/COMP/002



Sommaire

Abréviations et définitions	3
Messages clés	5
Pourquoi nous avons envoyé ce rapport	5
Montant que les créanciers peuvent recevoir	5
Progrès réalisés depuis notre nomination et prochaines étapes	7
Produits d'assurance d'Elite	7
Régimes de compensation	7
Courtiers et agents	8
Gestion de la liquidation	8
Recouvrement d'actifs	11
Impôt sur les sociétés et TVA	12
Engagement des parties prenantes	13
Autres informations	14
Étapes suivantes	15
Annexe A : Recettes et paiements	16
Annexe B : Dépenses	17
Annexe C : Mise à jour sur la rémunération	18
Nos heures et nos taux horaires moyens	18
Notre politique de tarification du temps et les taux horaires	19
Notre travail pendant la Période	19
Nos travaux à venir	23
Paiements aux associés	24
Dépenses	24
Nos relations	25
Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles	25
Annexe D : Autres informations	26

Vous trouverez de plus amples informations sur l'Administration à l'adresse suivante : www.pwc.co.uk/elite-insurance

Abréviations et définitions

Le tableau suivant indique les abréviations et les termes d'insolvabilité qui peuvent être utilisés dans ce rapport :

Abréviation ou définition	Signification
Administration	L'Administration de Elite Insurance Company Limited
Armour	Armour Risk Management Limited (en tant qu'agent de liquidation d'Elite)
ATE	Produit d'assurance a posteriori
Cédants/créanciers de réassurance	Créanciers chirographaires non garantis dont les créances découlent du fait qu'ils sont titulaires de polices de réassurance émises par la Société
Société/Elite	Elite Insurance Company Limited (en Administration)
Cour	La Cour suprême de Gibraltar
Créanciers	Créanciers garantis, privilégiés et non garantis, dans leur ensemble
DA ATE	Pouvoir délégué (« Delegated authority » ou DA) - Produit d'assurance a posteriori
Créanciers de l'assurance directe	Créanciers chirographaires non garantis dont les créances découlent de leur qualité d'assurés directs de la Société à l'exclusion des Cédants
DO	Une police d'assurance dommage ouvrage souscrite par les propriétaires français pour les défauts de construction
FCA	Financial Conduct Authority (Autorité de conduite financière)
FSICR	Réglementation des services financiers (compagnies d'assurance) de 2020
FSCS	Régime de compensation des services financiers au Royaume-Uni
GIA11	Loi sur l'insolvabilité de Gibraltar de 2011
GIR14	Règles d'insolvabilité de Gibraltar de 2014
GFSC	Commission des services financiers de Gibraltar
HMRC	Recettes et Douanes de Sa Majesté
IPT	Taxe sur les primes d'assurance
Co-Administrateurs/nous/notre	Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK
Créanciers privilégiés	Les créanciers énumérés à l'article 2 de l'Annexe GIR14, concernant principalement les montants dus aux collaborateurs ou déduits de la rémunération des collaborateurs
Période	Du 11 juin 2020 au 10 décembre 2020
Propositions	Les propositions des Administrateurs pour l'Administration d'Elite en date du 9 février 2020
PwC	PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et/ou PricewaterhouseCoopers LLP UK
RB ATE	Basé sur les taux (« Rate based ») - Produit d'assurance a posteriori

Abréviation ou définition	Signification
Créanciers garantis	Créanciers dont la dette est garantie
Créanciers non garantis	Créanciers qui ne sont ni garantis ni privilégiés (y compris les créanciers en vertu d'un contrat d'assurance)
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée au Royaume-Uni

Le présent rapport a été préparé par Edgar Lavarello et Dan Schwarzmann en tant que Co-Administrateurs de la Société, dans le seul but de se conformer à leur obligation légale de faire rapport aux créanciers en vertu des GIA11 et GIR14 sur l'Administration, et à aucune autre fin. Il ne peut être invoqué par aucune autre personne, ni à aucune autre fin, ni dans aucun autre contexte.

Ce rapport n'a pas été préparé en vue d'être utilisé, et il n'est pas approprié pour être utilisé, dans le but d'informer toute décision d'investissement en relation avec la dette ou tout investissement financier dans la Société.

Les résultats estimés pour les créanciers inclus dans ce rapport ne sont qu'indicatifs et ne peuvent être considérés comme des recommandations quant au résultat réel pour les créanciers.

Il est fait référence dans ce rapport à des occasions où les Co-Administrateurs ont consulté des conseillers juridiques. Toutefois, les Co-Administrateurs n'ont pas l'intention de renoncer à un quelconque privilège dont eux-mêmes ou Elite disposent en matière de conseil juridique.

Toute personne choisissant de se fonder sur ce rapport à toute fin ou dans tout contexte autre que ceux prévus par la GIA11 et les GIR14 le fait à ses propres risques. Dans toute la mesure permise par la loi, les Co-Administrateurs n'assument aucune responsabilité à l'égard de ces personnes en ce qui concerne le présent rapport.

Veuillez noter qu'il importe de lire ce rapport conjointement avec les propositions des Co-Administrateurs émises à l'attention des créanciers de la Société, qui peuvent être consultées à l'adresse www.pwc.co.uk/elite-insurance. Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans ce rapport et dans les annexes sont indiqués hors TVA.

Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK ont été nommés Co-Administrateurs par la Cour suprême de Gibraltar pour gérer les affaires, les activités et les biens de la Société. Les Co-Administrateurs agissent en tant qu'agents de la Société uniquement et sans responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la GFSC à Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0892 FSA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de licence IP 8912). Les Co-Administrateurs sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>

La Société est autorisée et réglementée par la GFSC. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar. Les Coadministrateurs sont habilités à agir en qualité de responsables du traitement des données au sens du Data Protection Act 2018 du Royaume-Uni, du Règlement général sur la protection des données 2016/679 et des lois de Gibraltar et autres lois applicables à la protection des données (le cas échéant) en fonction des différentes activités de traitement effectuées. PwC peut agir en tant que sous-traitant de données sur instruction des Co-Administrateurs. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Co-Administrateurs. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en consultant la déclaration de confidentialité sur le site www.pwc.co.uk ou en contactant les Co-Administrateurs.

PricewaterhouseCoopers Limited est une société anonyme enregistrée à Gibraltar sous le numéro 94799. Le siège social de PricewaterhouseCoopers Limited se trouve 327 Main Street, Gibraltar, GX11 1AA. PricewaterhouseCoopers Limited est autorisée et réglementée par la Commission des services financiers de Gibraltar en tant que société d'audit.

PricewaterhouseCoopers LLP est une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre sous le numéro OC303525. Le siège social de PricewaterhouseCoopers LLP est 1 Embankment Place, Londres WC2N 6RH. PricewaterhouseCoopers LLP est autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority pour les activités d'investissement désignées.

Messages clés

Pourquoi nous avons envoyé ce rapport

Il s'agit du deuxième rapport d'étape rédigé par les Co-Administrateurs de la Société.

Les créanciers peuvent souhaiter lire ce rapport conjointement avec nos Propositions, qui restent disponibles sur notre site Web à l'adresse <https://www.pwc.co.uk/services/business-restructuring/administrations/elite-insurance/proposals.html>. Les informations contenues dans ce dernier rapport ne sont pas répétées ici, sauf si elles sont jugées nécessaires ou utiles aux fins de cette mise à jour.

Les rapports d'étape antérieurs peuvent être consultés sur notre site Web à l'adresse <https://www.pwc.co.uk/services/business-restructuring/administrations/elite-insurance/progress-reports.html>

Ce rapport fournit une mise à jour sur le travail que les Co-Administrateurs ont entrepris et les progrès réalisés depuis leur nomination. Il met particulièrement l'accent sur les progrès réalisés au cours de la Période.

Si vous avez des questions concernant votre police d'assurance, veuillez utiliser les coordonnées suivantes :

Royaume-Uni et autre : Elite-insurance.uk@armourrisk.com ou +44 (0)207 129 8147

France : Elite-insurance.fr@armourrisk.com ou +44 (0)207 129 8661

Italie : Elite-insurance.it@armourrisk.com ou +44 (0)207 129 8663

Ou écrivez à : Elite Insurance Company Limited (en Administration), c/o Armour Risk Management Limited, 20 Old Broad Street, Londres, EC2N 1DP, Royaume-Uni.

Montant que les créanciers peuvent recevoir

Voici un bref résumé de l'issue possible pour les Créanciers de la Société sur la base de ce que nous savons actuellement. Elite est un dossier complexe et se trouve à un stade relativement peu avancé de l'Administration. Par conséquent, il subsiste un certain nombre d'incertitudes importantes qui pourraient entraîner une modification des hypothèses actuelles qui sous-tendent les estimations présentées dans ce document. Veuillez lire le reste de ce document et demander des conseils spécifiques supplémentaires si nécessaire.

Créanciers garantis

Nous n'avons pas connaissance de l'existence de Créanciers garantis. Si vous pensez être un Créancier garanti, veuillez contacter immédiatement les Administrateurs.

Créanciers privilégiés

Étant donné qu'Elite n'avait pas de collaborateurs directs au moment de notre nomination, nous ne pensons pas que des créanciers privilégiés se manifesteront à l'égard d'anciens collaborateurs. S'il existe des Créanciers privilégiés, nous nous attendons à ce qu'ils recouvrent la totalité de leurs créances.

Créanciers non garantis

Les Créanciers de l'assurance directe se classent avant tous les autres Créanciers chirographaires, à l'exception des Créanciers privilégiés, en vertu de la FSICR. Veuillez noter que toute réclamation de dommages-intérêts convenue concernant les polices rejetées par les Co-Administrateurs est classée sous Créanciers de l'assurance directe.

Le résultat final pour les Créanciers chirographaires dépendra d'un certain nombre de facteurs variables, pour lesquels l'incertitude demeure considérable. Notre stratégie pour l'Administration cherchera à réduire cette incertitude, mais sur la base de notre vision actuelle de la situation financière d'Elite, il est très peu probable que les Créanciers de l'assurance directe récupèrent l'ensemble de leur mise, à moins d'être correctement couverts par un régime de compensation approprié. Par conséquent, les autres Créanciers chirographaires ne doivent pas

s'attendre à recevoir un dividende. Tous les créanciers devraient chercher à atténuer leurs pertes autant que possible.

Au fur et à mesure que l'Administration évoluera, nous informerons les créanciers des mises à jour sur les futures perspectives de distribution.

Progrès réalisés depuis notre nomination et prochaines étapes

Cette section traite des principales activités que nous avons entreprises depuis notre nomination et de ce qui suivra dans le cadre de l'Administration.

Produits d'assurance d'Elite

Sur la base de notre examen initial des archives disponibles de la Société, il semble qu'Elite compte environ 931 000 titulaires de police situés au Royaume-Uni, en France, en Italie, en Belgique, en Allemagne, en Grèce, à Jersey, en Irlande, au Luxembourg, à Malte, aux Pays-Bas, en Norvège, au Portugal, en Roumanie et en Espagne. Une part très importante des affaires d'Elite a été souscrite par l'intermédiaire de titulaires de couverture, ce qui signifie que, dans de nombreux cas, les archives de la Société ne contiennent pas de détails complets sur les titulaires de police. En conséquence, l'exactitude des données dont dispose la Société est incertaine et fait l'objet de contrôles de validation permanents par le biais de notre interaction avec les titulaires de couverture, les intermédiaires et les agents d'Elite.

Tous les titulaires de police doivent examiner attentivement leur position et prendre les conseils appropriés avant de chercher à exercer les droits de résiliation qu'ils pourraient avoir.

Régimes de compensation

La situation actuelle en ce qui concerne l'éligibilité des titulaires de police à une compensation est résumée ci-dessous :

Royaume Uni

Le FSCS assumera la responsabilité d'Elite envers les créanciers admissibles pour la totalité des créances garanties, sans plafond (sous réserve des conditions de la police lorsqu'elles sont applicables), pour l'assurance obligatoire britannique dans les cas de responsabilité civile automobile et de responsabilité des employeurs. Le FSCS couvrira également la responsabilité d'Elite en ce qui concerne les demandes d'indemnisation professionnelle des avocats à 100 %, sans plafond (sous réserve des conditions de la police, le cas échéant).

Pour toutes les autres assurances, à certaines exceptions près, la couverture sera de 90 % de la responsabilité d'Elite pour les créances garanties des créanciers admissibles. Le cas échéant, les titulaires de police devront supporter les 10 % non couverts par le FSCS ainsi que toute franchise en vertu de la police.

Pour recevoir la compensation, le FSCS doit administrer les droits du titulaire de police contre Elite et tout tiers lié à sa créance.

Le FSCS est destiné à protéger les titulaires de police qui sont des particuliers, des petites entreprises ou des associations. En règle générale, les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 1 million GBP ne sont pas éligibles, pas plus que les assurés qui sont eux-mêmes des entreprises de services financiers agréées. Toutefois, pour les contrats généraux d'assurance obligatoires, généralement toutes les sociétés sont admissibles, quelle que soit leur taille ou quel que soit leur statut d'autorisation. De plus amples informations sont disponibles sur le site web du FSCS à l'adresse fscs.org.uk/what-we-cover/insurance. Au cours de la Période, le FSCS a versé 2,98 millions GBP au titre de 2 805 créances admissibles.

France

Comme indiqué précédemment, il n'existe aucune protection de compensation disponible pour les titulaires de police français d'Elite. Comme il n'existe pas de régime de compensation, les titulaires de polices DO français sont

encouragés à envisager de présenter leurs réclamations au(x) prestataire(s) responsable(s) ou aux assureurs des prestataires, car cela pourrait leur permettre d'obtenir le règlement de leurs créances beaucoup plus tôt et dans leur intégralité.

Veuillez noter que toutes les polices d'assurance de construction françaises fournies par Elite ont été « exclues » par les Co-Administrateurs conformément à GIA11 et GIR14, avec effet à compter du 15 septembre 2020 (inclus). Des détails supplémentaires sont disponibles à la page 8 du présent rapport.

Italie

Comme indiqué précédemment, les Co-Administrateurs ont pris contact avec les autorités compétentes et peuvent confirmer que les titulaires de polices italiens d'Elite ne bénéficient d'aucune protection en matière de compensation. Les titulaires de police sont invités à solliciter leurs propres conseils à cet égard.

Irlande

Les Co-Administrateurs ont échangé directement avec la Irish State Claims Agency concernant une éligibilité potentielle à compensation pour les titulaires de police irlandais d'Elite. Le paiement effectué par le Irish Insurance Compensation Fund pour chaque créance est plafonné à 65 % de la valeur de la créance ou à 825 000 EUR, le montant le moins élevé prévalant. L'étape suivante sera le dépôt d'une demande auprès de la Haute Cour irlandaise pour des ordonnances autorisant les paiements en dehors du fonds.

Grèce

Les Co-Administrateurs sont informés qu'un fonds de compensation est disponible pour les titulaires de polices automobiles grecs. Nous continuons à étudier la mise en œuvre et la disponibilité du fonds grec de compensation automobile pour les titulaires de police d'Elite, en particulier les coûts opérationnels associés à la soumission de créances valides.

Autres juridictions

Nous étudierons la protection des titulaires de polices dans les autres pays européens en temps opportun, mais à l'heure actuelle, les Co-Administrateurs ne s'attendent pas à ce que les titulaires de polices d'Elite puissent bénéficier d'autres régimes de compensation.

Courtiers et agents

Comme indiqué dans les Propositions, à compter de la date de nomination, toute autorité pour les courtiers, intermédiaires, agents et gestionnaires de comptabilisation sur une base nette avec Elite a été retirée. Toute la comptabilité impliquant Elite doit être faite sur une base principale. Il ne devra y avoir aucune compensation des sommes de toute nature collectées au nom d'Elite sur les paiements dus par Elite à tout autre titulaire de police ou à tout autre créancier de toute nature avec lesquels les courtiers, intermédiaires, agents et gestionnaires font des affaires, qu'il s'agisse de créances, de primes, de dépenses ou autres. Par conséquent, les courtiers, intermédiaires, agents et gestionnaires qui ont recouvré une somme à titre de réassurance ou d'autres montants au nom de la Société, y compris les primes, devront nous les remettre intégralement et immédiatement.

Gestion de la liquidation

Fonctionnement

Armour reste le point de contact initial pour la grande majorité des créances d'Elite. Un sous-traitant spécialisé, ACS Solutions, a été engagé pour traiter les créances de construction françaises par l'intermédiaire d'un certain nombre de titulaires de couvertures spécifiques.

Au cours de la Période, plus de 1 100 créances ont été ajustées et clôturées, représentant une valeur d'environ 3,2 millions GBP et 20 000 EUR (frais et indemnisation inclus). En outre, les Co-Administrateurs travaillent avec Armour pour défendre un certain nombre de créances litigieuses de grande valeur. Plusieurs de ces créances ont été réglées avec des résultats positifs pour l'ensemble des créanciers.

Nous continuons à superviser les processus de créance d'Elite administrés par Armour, et traitons directement les créances des clients uniquement si cela s'avère nécessaire. Environ 170 créances ont été clôturées pendant la Période. La majorité d'entre elles étaient liées à des créances de couverture, dont 45 ont été confirmées.

Suite à notre nomination en tant que Co-Administrateurs, un certain nombre de fournisseurs d'Elite ont cessé de fournir leurs services. En conséquence, nous avons dû gérer divers accords avec les fournisseurs, notamment en ce qui concerne la fourniture de services juridiques pour garantir, le cas échéant, qu'Elite assurera la continuité du service ou mettra en place des arrangements pour protéger les intérêts des créanciers.

Examen stratégique des activités d'Elite

Au cours de la Période, nous avons travaillé avec Armour et nos conseillers juridiques pour examiner un certain nombre de portefeuilles importants d'Elite dans l'objectif d'étudier la stratégie la plus appropriée en vue de gérer la liquidation de chaque portefeuille d'activités.

Activités en France

Les contrats d'assurance de construction français représentaient environ 70 % des réserves totales d'Elite à la date de placement en Administration. Comme indiqué précédemment, les titulaires de police français n'ont pas droit à une compensation dans le cadre du régime de compensation français. Cependant, il existe d'autres sources de recouvrement disponibles pour certains titulaires de police, en particulier pour les titulaires de police DO qui sont susceptibles d'obtenir un recouvrement intégral directement auprès d'autres sources, comme les assureurs solvables des prestataires qui ont travaillé sur les projets concernés, plutôt que d'attendre une distribution de la part de la Société qui sera retardée, et qui est très peu susceptible de correspondre à l'intégralité de la somme. Les Co-Administrateurs encouragent les titulaires de police à étudier de manière approfondie ces options afin d'obtenir le règlement de leurs créances à un stade plus précoce et éventuellement dans leur intégralité.

Au cours de la Période, les Co-Administrateurs ont envisagé diverses options pour le portefeuille Construction français, y compris la vente de l'ensemble du portefeuille, ou encore la liquidation ou l'exclusion de ce dernier. Les Co-Administrateurs ont conclu qu'une liquidation pour insolvabilité ou la vente du portefeuille n'étaient pas des options viables.

Dans le cadre d'une liquidation pour insolvabilité, la Société ne disposait pas de réserves de trésorerie suffisantes pour traiter et évaluer les créances découlant des contrats en portefeuille. La vente du portefeuille Construction français n'était pas possible sans combler substantiellement les réserves des acheteurs, ce qui aurait inclus l'injection de liquidités importantes afin de parvenir à une vente ou à un transfert. Cette démarche aurait considérablement épuisé les actifs d'Elite.

Les Co-Administrateurs ont donc décidé que l'exclusion du portefeuille constituait le plan d'action le plus approprié. Par conséquent, toutes les polices d'assurance de construction françaises fournies par Elite ont été « exclues », donc annulées, par les Co-Administrateurs conformément à la GIA11, avec effet à compter du 15 septembre 2020 (inclus). En vertu de la GIA11, les titulaires de police et toute autre personne dont les droits sont affectés par cette exclusion peuvent déposer une réclamation dans le cadre de l'Administration d'Elite pour toute perte ou tout dommage subi en conséquence.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur notre site Web à l'adresse :

<https://www.pwc.co.uk/services/business-restructuring/administrations/elite-insurance/latest-news-and-update/important-information-for-french-construction-policyholders.html>

L'activité ATE au Royaume-Uni

Comme indiqué dans notre rapport précédent, il n'était pas possible de transférer l'intégralité du portefeuille à un autre fournisseur. Au cours de la Période, les Co-Administrateurs ont conclu les enquêtes en cours sur la stratégie globale pour le portefeuille d'activités. En raison de la nature complexe et onéreuse de ces contrats, la décision a été prise de les exclure, en d'autres termes, de les résilier, conformément à la GIA11, avec effet à compter du 11 décembre 2020 inclus. En vertu de la GIA11, les titulaires de police et toute autre personne dont les droits sont affectés par cette exclusion peuvent soumettre une réclamation dans le cadre de l'administration d'Elite pour toute perte ou tout dommage subi en conséquence.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur notre site Web à l'adresse :

<https://www.pwc.co.uk/services/business-restructuring/administrations/elite-insurance/latest-news-and-update/important-information-for-after-the-event-policyholders.html>

Pouvoir délégué ATE

Avant cette exclusion, les Co-Administrateurs ont travaillé avec les sociétés investies de pouvoirs délégués concernant les créances qui ont été soumises dans le cadre des contrats DA ATE et en contact avec le FSCS pour confirmer l'éligibilité à la protection du FSCS au cas par cas. Les Co-Administrateurs continuent d'assurer la liaison avec le FSCS en ce qui concerne la disponibilité de la protection du FSCS par rapport aux contrats DA ATE.

Les Co-Administrateurs continuent également de chercher à recouvrer les primes collectées et retenues par les cabinets d'avocats dans le cadre des dossiers DA ATE qui ont abouti.

ATE basé sur les taux

Les Co-Administrateurs ont poursuivi les enquêtes sur le portefeuille d'activités, y compris le transfert de certains contrats individuels à d'autres assureurs concrétisé avant l'exclusion.

En juillet 2020, nous avons obtenu le règlement d'un certain nombre de créances des titulaires de police suite à notre collaboration avec le FSCS pour confirmer leur admissibilité à la protection. Nous continuons à assurer une liaison étroite avec le FSCS concernant l'admissibilité d'autres créances RB ATE qui ont été notifiées avant l'exclusion.

Autres portefeuilles

Les Co-Administrateurs continuent à étudier les autres portefeuilles principaux d'Elite. Nous avons travaillé avec Armour afin d'évaluer les options et de préparer des plans stratégiques initiaux pour les portefeuilles italien et britannique de Garantie de construction et britannique de Garantie appuyée par une assurance d'Elite. Nous avons également demandé l'avis du FSCS et de la FCA concernant les portefeuilles britanniques.

Italie

Le portefeuille italien d'Elite comprend plusieurs portefeuilles d'activité différents, notamment des activités relatives aux cautionnements, à la responsabilité professionnelle ou civile et aux dons.

Le portefeuille des cautionnements est le plus important et il s'agit généralement de cautionnements de bonne exécution ou d'achèvement en lien avec des projets de construction. Cette activité a été gérée par un seul agent de couverture, Olimpia Agency S.P.A. Les Co-Administrateurs sont parvenus à négocier la récupération des données des titulaires de police auprès de l'agent de couverture. Ils les ont reçues après la période, le 30 décembre 2020, et pourront les exploiter pour finaliser la stratégie future du portefeuille.

L'activité liée aux créances concernant les cautionnements et les autres portefeuilles italiens a été relativement réduite et conforme aux attentes pour la Période. Les Co-Administrateurs prévoient actuellement de continuer à liquider le portefeuille italien jusqu'à ce qu'une sortie de l'Administration soit proposée.

Garantie prévue par l'assurance au Royaume-Uni

Les Co-Administrateurs ont conclu des accords de confidentialité avec trois parties en vue de mettre en place une garantie de remplacement pour les titulaires de police de ce portefeuille. Alors que la garantie de remplacement des autres portefeuilles n'a pas abouti, un certain nombre de parties ont exprimé un intérêt potentiel pour proposer un remplacement dans cette activité. Cependant, la capacité à fournir une garantie de remplacement est compliquée par la mauvaise qualité et le caractère incomplet des données des titulaires de police et du contrat. Nous attendons les retours des parties respectives après leur examen des données disponibles et, en attendant, nous continuons à collaborer sur les créances au fur et à mesure qu'elles se présentent, le FSCS indemnisant les créanciers à hauteur de 90 % de la créance.

Garantie construction au Royaume-Uni

Au cours de la Période, quelques créances sur des garanties de construction ont été soumises à Armour. Toutes les créances valides ont fait l'objet d'une concertation au fur et à mesure qu'elles se présentaient, le FSCS indemnisant les créanciers à hauteur de 90 % de la créance. Les Co-Administrateurs souhaitent souligner que le changement récent du FSCS en matière de protection des créances de garantie de construction à hauteur de 100 % ne s'applique pas aux contrats d'Elite. En effet, le changement de protection n'est effectif que pour les insolvabilités d'assurance qui ont commencé après le 8 octobre 2020.

Les Co-Administrateurs sont conscients des problèmes concernant l'historique des contrats et les données des titulaires de police. Le manque de données disponibles empêche de comprendre précisément les risques potentiels d'Elite pour ce portefeuille d'activités et le public cible des contrats. Si les titulaires de police exigent l'émission d'une attestation de remplacement de leur contrat, les Co-Administrateurs ne peuvent en émettre que pour les contrats dont la souscription par Elite peut être pleinement justifiée. De plus, les Co-Administrateurs ne sont pas en mesure d'émettre des attestations finales pour les bâtiments nouvellement construits. Les Co-Administrateurs continueront d'évaluer les différentes options afin d'apporter une solution à plus long terme aux titulaires de police.

Au cours de la Période, les Co-Administrateurs ont enquêté sur les créances potentielles relatives aux pertes découlant de l'accord contraignant entre Elite et l'agent de couverture et, le cas échéant, ont pris des mesures pour faire progresser ces créances. Cette question est toujours en cours d'examen.

Recouvrement d'actifs

Réassurance

Avant la nomination des Co-Administrateurs, Elite avait convenu, sans la formaliser, d'une commutation avec un réassureur important. Pendant la Période, les Co-Administrateurs l'ont examinée et considérée en détail afin de déterminer s'il était dans l'intérêt des créanciers de procéder à la commutation. Nous avons également discuté de la commutation avec le Comité des créanciers d'Elite qui a soutenu notre conclusion qui était de procéder à la formalisation.

Comme indiqué précédemment, la contrepartie initiale de la commutation de 32 millions GBP a été reçue par Elite le 16 juillet 2020. Dans le cadre de la commutation, un examen de dernière minute plus approfondi peut être accepté par Elite et tout développement sera indiqué dans les prochains rapports d'étape.

Les Co-Administrateurs se sont engagés auprès d'Armour pour discuter des stratégies de recouvrement potentielles et comprendre les initiatives de recouvrement passées des autres réassureurs. Il s'agissait notamment de procéder à un examen détaillé des problèmes et de s'entretenir avec les courtiers, le cas échéant, afin de recueillir des informations générales pertinentes. Une importante créance automobile post-administration a déclenché des recouvrements sur le programme de réassurance en excédent de sinistres pour un total de 380 000 GBP. Les réassureurs ayant été informés de cette perte potentielle au cours des mois précédents, ce montant a été recouvré avec succès en juillet 2020. D'autres ordres provisoires totalisant 70 000 GBP ont été émis en relation avec ces créances automobiles et recouverts en septembre et octobre 2020.

De plus, l'un des principaux débiteurs de réassurance d'Elite a été vigoureusement poursuivi pour un recouvrement. Après une longue correspondance et des négociations, un règlement intégral et final de 700 000 GBP correspondant à la quote-part de ce débiteur a été reçu le 9 août 2020. Les Co-Administrateurs sont actuellement en train de collecter des recouvrements de réassurance supplémentaires en relation avec le programme de réassurance en excédent de sinistres.

Cela porte le total des recouvrements de réassurance à environ 37 millions GBP.

ATE : Pouvoirs délégués et recouvrements basés sur les taux

Pendant la Période, un total d'environ 2 millions GBP ont été recouverts sur l'ensemble du portefeuille ATE. Cela comprenait approximativement 1,3 million GBP collectés auprès des cabinets d'avocats en ce qui concerne les dossiers DA ATE fructueux lorsque les primes avaient été collectées par les avocats, et environ 740 000 GBP en ce qui concerne les recouvrements RB ATE.

Cela porte le total des recouvrements ATE à environ 2,2 millions GBP.

Nous avons également conclu la négociation du transfert d'un contrat souscrit sur une base de coassurance vers le coassureur, Elite conservant un droit à une part estimée de 250 000 GBP sur toute prime future, sans conserver le risque. En outre, une autre somme conditionnelle de 1,5 million GBP sera payable à Elite si un dossier spécifique aboutit, alors qu'Elite n'est plus exposée au risque y afférent.

Recouvrement des créances

Au cours de la Période, environ 110 000 GBP ont été obtenues à partir des recouvrements de créances au Royaume-Uni. Elite a également procédé à des recouvrements dans ses juridictions européennes et a recouvré près de 80 000 EUR dans le cadre de l'activité en France.

Cela porte le total des recouvrements de créances à 175 000 GBP et 306 000 EUR.

En outre, un recouvrement de 216 000 GBP a été effectué après la Période, en janvier 2021, concernant une demande d'indemnisation professionnelle des avocats.

Recouvrements généraux

Recouvrement d'un prêt à un tiers

Comme mentionné dans le rapport précédent, les Co-Administrateurs ont conclu un accord de règlement avec un partenaire de souscription pour résoudre un certain nombre de créances. Le résultat net a permis un retour sur un investissement en capital totalisant près de 830 000 GBP, reçus pendant la Période.

Autres recouvrements

Au cours de la Période, près de 140 000 EUR ont été recouvrés concernant les sommes détenues sur le compte par l'ancien agent fiscal français d'Elite.

Les Co-Administrateurs continuent à poursuivre un certain nombre d'autres recouvrements potentiels d'actifs dans diverses juridictions et fourniront des mises à jour dans les futurs rapports d'étape.

Gestion de la trésorerie

Comme précédemment indiqué, les Co-Administrateurs ont sécurisé toutes les liquidités détenues par la Société sur des comptes bancaires préalables à la nomination et ont ensuite transféré la majorité de celles-ci sur de nouveaux comptes bancaires postérieurs à la nomination. Dans la mesure du possible, les fonds sont détenus sur des comptes portant intérêts.

Infrastructure

Au cours de la période, Armour a continué à agir en tant que responsable de liquidation conformément à l'Accord de gestion de liquidation et au budget prévisionnel.

Un budget et un modèle de flux de trésorerie pour la durée prévue de l'Administration ont été tenus à jour. Le traitement des recettes et des paiements a été géré efficacement, avec la mise en place de processus appropriés de révision des sanctions. Les rapprochements bancaires sont effectués sur une base mensuelle pour les comptes préalables à la mise sous Administration restants et pour les comptes postérieurs à celle-ci.

Au cours de la Période, nous avons également pris contact avec des représentants fiscaux dans un certain nombre de juridictions européennes afin d'identifier les exigences réglementaires et de conformité locales, et de les respecter.

Impôt sur les sociétés et TVA

Les Co-Administrateurs continuent à échanger avec Armour et les représentants fiscaux locaux pour obtenir les informations pertinentes nécessaires, traiter les affaires fiscales de la Société et comprendre les obligations avant et après la nomination dans toutes les juridictions, notamment au Royaume-Uni, à Gibraltar, en France, en Italie et en Espagne.

Nous continuons d'examiner et de soumettre les déclarations d'impôts nécessaires pour garantir la conformité dans toutes les juridictions, y compris l'approbation et le traitement associés de tous les paiements de dettes fiscales qui en résultent. Nous continuons également à explorer les recouvrements fiscaux italiens potentiels sur les paiements effectués avant la mise sous Administration. Dans le cadre de notre travail de conformité fiscale pendant la Période, nous avons soumis les éléments suivants :

- Déclarations d'impôts sur les sociétés en cours, déclaration d'impôts sur les primes d'assurance et déclarations de retenues à la source en Italie ; et

- Déclarations d'impôts sur les primes d'assurance après nomination en Irlande et au Royaume-Uni.

Au cours de la Période, nous avons écrit au HMRC pour l'informer de la position de résidence fiscale des sociétés au Royaume-Uni et nous envisageons maintenant les prochaines étapes à suivre à ce sujet. Nous avons étudié toutes nos options et leurs implications fiscales potentielles.

Nous avons organisé une réunion avec les autorités fiscales en Espagne afin de comprendre le contexte de certaines actions entreprises et d'obtenir l'autorisation d'accéder à tous les fichiers fiscaux conservés dans les archives de la succursale espagnole de la Société. Nous continuons à échanger avec les spécialistes afin de mieux comprendre la nature des dettes fiscales réclamées par les autorités fiscales et afin de protéger les recouvrements futurs potentiels.

Nous avons enquêté et répondu aux demandes de déclaration des autorités fiscales françaises.

Nous avons entrepris une analyse afin de garantir la conformité avec le régime de déclaration obligatoire de l'UE pour les dispositions prises pendant la période post-nomination. Nous continuons à surveiller les activités dans toutes les juridictions pour assurer la conformité de la Société.

Engagement des parties prenantes

Communications aux titulaires de polices

Les Co-Administrateurs ont veillé à ce que les principales parties prenantes, y compris les titulaires de polices et les Créanciers, soient informés en temps utile des progrès réalisés. Nous mettons régulièrement à jour le site Web de la Société avec des communications pertinentes, des communiqués de presse et des réponses aux questions fréquemment posées. Pendant la Période, nous avons comptabilisé plus de 7 000 visites sur le site Web. Environ 3 000 étaient des visites d'utilisateur uniques.

Nous avons également répondu à plus de 700 demandes de renseignements de la part de titulaires de police et d'autres parties prenantes par l'intermédiaire de nos lignes d'assistance dédiées ou par e-mail.

Engagement réglementaire

La Société reste une compagnie d'assurance autorisée et réglementée et, à ce titre, elle doit se conformer à diverses exigences réglementaires. Nous continuons à nous engager avec la GFSC et à coopérer avec d'autres régulateurs, le cas échéant, sur les progrès de l'Administration et les questions de rapports réglementaires qui se posent.

Comité des Créanciers

Le 3 avril 2020, les Créanciers de la Société ont approuvé les Propositions des Administrateurs, y compris l'établissement d'un Comité des Créanciers. Les détails sur les membres du Comité sont disponibles dans le rapport d'étape daté du 5 août 2020.

Nous avons organisé une réunion virtuelle avec le Comité des créanciers le 22 juin 2020, au cours de laquelle un sous-comité honoraire constitué de Hannover Re (Ireland) DAC et du FSCS a été formé. Une réunion supplémentaire s'est tenue avec le Comité des créanciers le 23 octobre 2020, au cours de laquelle les résolutions d'honoraires détaillées aux pages 12/13 ont été approuvées.

Outre les réunions officielles, nous continuons à collaborer avec le Comité des créanciers pour discuter des questions clés et des progrès de l'Administration.

Conduite des directeurs et enquêtes

Comme précédemment indiqué, l'une de nos tâches consiste à examiner les actions de toute personne ayant été directeur de la Société au cours de la période précédant notre nomination.

Veuillez noter que nous ne pourrions pas publier nos conclusions et nos travaux dans ce domaine, mais nous nous sommes acquittés de nos obligations conformément à la GIA11. Rien d'autre n'a été porté à notre attention au cours de la Période suggérant que nous devions envisager d'autres mesures pour nous conformer à nos obligations à cet égard.

Nous devons également décider si des mesures doivent être prises à l'encontre de quiconque pour recouvrer ou contribuer aux actifs de la Société. Si vous pensez qu'il y a quelque chose que nous devrions savoir et que vous ne nous l'avez pas encore communiqué, veuillez remplir la section correspondante du Formulaire de créance, qui se trouve sur le site web ; <https://www.pwc.co.uk/services/business-restructuring/administrations/elite-insurance/suppliers.html>. Cela fait partie de notre travail normal et n'implique pas nécessairement une critique des actions des directeurs.

Communication

Les Co-Administrateurs continuent à utiliser le site web, [pwc.co.uk/elite-insurance](https://www.pwc.co.uk/elite-insurance), comme moyen de faire parvenir les dernières informations aux titulaires de polices et aux Créanciers. Sauf si vous nous indiquez que vous souhaitez recevoir des communications par courrier, le site web sera utilisé comme principal moyen de communication au cours de l'Administration. En raison du grand nombre de titulaires de police européens, les parties essentielles du site web sont disponibles en français et en italien, et nous continuons à traduire les documents clés dans ces langues.

Autres informations

Notre compte de recettes et de paiements

Nous présentons à l'Annexe A un compte rendu de nos recettes et paiements réalisés au cours de l'Administration pour la Période.

Frais liés à la mise sous Administration

Nous présentons à l'Annexe B un relevé des dépenses que nous avons engagées pendant la Période. La déclaration exclut tout passif fiscal potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, car les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice comptable fiscal.

Nos honoraires

Nous présentons à l'Annexe C des informations mises à jour sur notre rémunération qui couvre nos honoraires, nos dépenses et les autres frais connexes dans ce dossier.

Comme mentionné ci-dessus, le 23 octobre 2020, le Comité des créanciers a approuvé les résolutions suivantes conformément à la section 464(1)(a) de la GIA11, en tenant compte des principes énoncés à la section 466 de la GIA11 autorisant les Co-Administrateurs à prélever une rémunération comme suit :

1. Approbation pour prélever des honoraires sur la base du temps passé et du matériel utilisé. Les taux du marché de PwC doivent être appliqués pour la période allant du 29 novembre 2019 au 30 juin 2020. Les taux seront augmentés de 3 % par an à compter du 1er juillet 2020.
2. Approbation du prélèvement de 100 % des frais pré-Administration pour la période allant du 29 novembre 2019 au 10 décembre 2019.
3. Approbation du prélèvement de 75 % des frais post-Administration pour la période allant du 11 décembre 2019 au 10 août 2020. 25 % de ces frais seront reportés, sous réserve du point 5.
4. À la fin de chaque mois, approbation pour le prélèvement de 75 % des frais post-Administration encourus au cours du/des mois précédent(s) pour lesquels les frais n'ont pas déjà été prélevés. 25 % de ces frais seront reportés, sous réserve du point 5.
5. Sur déclaration d'une première distribution, approbation pour discuter avec le Comité des créanciers de la valeur que les Administrateurs ont obtenue, afin d'établir si tout ou partie des frais différés, encourus jusqu'à la date de déclaration de la distribution, peuvent être libérés. Veuillez noter que, si le Comité des créanciers convient d'une libération d'une part des frais différés encourus jusqu'à la date de déclaration de la première distribution, toute part non libérée pourra toujours être libérée à une date ultérieure, à la discrétion du Comité des créanciers.

Le 9 novembre 2020, des frais pré-Administration d'un montant de 253 000 GBP ont été prélevés. Le 29 octobre 2020, des frais post-Administration d'un montant de 4,2 millions GBP ont été prélevés et une autre somme de 142 000 GBP sera prélevée prochainement. Ces frais couvrent la période allant du 11 décembre 2019 au 10 août 2020 à hauteur de 75 %.

En dehors de la période, le 16 décembre 2020, des frais post-Administration d'environ 1 million GBP ont été prélevés et une autre somme d'environ 54 000 GBP sera prélevée prochainement. Ces frais couvrent la période allant du 11 août 2020 au 10 novembre 2020 à hauteur de 75 %.

Cela porte le montant total de la rémunération des Administrateurs à environ 5,2 millions GBP. Les honoraires différés (25 %) tels que décrits au point 5 ci-dessus, et non encore prélevés pour la période allant du 11 décembre 2019 au 10 novembre 2020 s'élèvent à un total de près de 1,8 million GBP.

Transactions avec les parties liées

Veuillez noter qu'Armour a été retenue par les Co-Administrateurs en tant qu'agent de liquidation de la Société. Aucune autre vente ou transaction n'a eu lieu avec des parties liées de la Société pendant la Période, et aucune autre vente ou transaction n'est attendue à l'avenir.

Ce qu'il nous reste à faire

L'Administration de la Société est complexe compte tenu de la grande diversité des portefeuilles qu'elle a souscrits et des territoires dans lesquels elle a opéré. Au cours des six prochains mois, nous nous concentrerons sur les points suivants :

- Veiller à ce que les créances des titulaires de police soient traitées de manière appropriée et, lorsque des régimes de compensation existent, à ce qu'elles soient versées rapidement ;
- Poursuivre vigoureusement les actifs et autres recouvrements de la Société ;
- Acheter notre examen stratégique de chacun des principaux portefeuilles d'activités de la Société et, le cas échéant, mettre en œuvre des stratégies qui bénéficieront aux Créanciers dans leur ensemble ; et
- Examiner le mécanisme de sortie de l'Administration le plus approprié en vue de maximiser le rendement pour les Créanciers le plus tôt possible.

Étapes suivantes

Nous étudions actuellement la meilleure stratégie pour mettre fin à l'Administration, en tenant compte des éventuelles implications fiscales ou financières. Nous prévoyons d'envoyer notre prochain rapport aux Créanciers dans environ six mois.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail à l'adresse uk_elite@pwc.com

Sincères salutations,



Au nom et pour le compte de la Société

Edgar Lavarello

Co-Administrateur

Edgar Lavarello et Dan Schwarzmann ont été désignés en tant que Co-Administrateurs de la société Elite Insurance Company Limited pour gérer ses affaires, activités et biens en qualité de mandataires et agissent sans engager leur responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la GFSC à Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0892 FSA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de licence IP 8912).

Les Co-Administrateurs sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>

La Société est autorisée et réglementée par la GFSC. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar. Les Coadministrateurs sont habilités à agir en qualité de responsables du traitement des données au sens du Data Protection Act 2018 du Royaume-Uni, du Règlement général sur la protection des données 2016/679 et des lois de Gibraltar et autres lois applicables à la protection des données (le cas échéant) en fonction des différentes activités de traitement effectuées. PwC peut agir en tant que sous-traitant de données sur instruction des Co-Administrateurs. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Co-Administrateurs. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en consultant la déclaration de confidentialité sur le site www.pwc.co.uk ou en contactant les Co-Administrateurs.

Annexe A : Recettes et paiements

	Au 10 décembre 2020			Au 10 décembre 2020 Total équivalent GBP	Mouvements du 11 juin 2020 au 10 décembre 2020 (équivalent GBP)	Au 10 juin 2020 (équivalent GBP) RETRAITÉ au taux de change du 10 décembre 2020	Au 10 juin 2020, équivalent GBP
	GBP	EUR	NZD				
Recettes							
Trésorerie à la banque	12 236 858	5 362 089	–	17 135 533	16 833 131	302 402	299 750
Trésorerie - NatWest Gibraltar*	16 307	251 338	–	245 923	-16 979 060	17 224 983	16 968 805
Recouvrement des créances	174 539	305 506	–	453 642	202 977	250 666	245 553
Intérêt	7 520	–	1 733	8 444	7 783	661	661
Investissements et actions	979 711	17 375	–	995 584	–	995 584	995 173
Prime brute - Prime ATE	2 230 233	1 891	–	2 231 961	1 995 333	236 628	236 628
Dettes et remboursements divers	5 012	–	–	5 012	716	4 296	4 251
Impôts/Assurance/Autres remboursements	–	144 063	–	131 612	131 612	–	–
Recouvrements d'assurance	833 333	–	–	833 333	833 333	–	–
Recouvrements de réassurance	37 066 877	76 328	–	37 136 608	33 653 622	3 482 986	3 481 181
Total des recettes	53 550 390	6 158 590	1 733	59 177 652	36 679 447	22 498 206	22 232 002
Paiements							
Frais des titulaires d'une fonction	4 182 142	–	–	4 182 142	4 182 142	–	–
Frais des titulaires d'une fonction pré-Administration	253 750	–	–	253 750	253 750	–	–
Services liés à la liquidation	1 477 580	–	–	1 477 580	805 392	672 188	672 188
Frais de gestion des créances	252 552	537 484	–	743 584	635 524	108 060	108 014
Frais professionnels	24 249	66 234	–	84 759	71 613	13 146	13 146
Impression, papeterie et affranchissement	171 611	10 657	–	181 347	111 947	69 400	69 267
Frais et dépenses juridiques	2 228 763	447 279	–	2 637 387	1 166 946	1 470 440	1 466 016
Publicité légale	65 419	–	–	65 419	13 672	51 747	51 747
Coûts fiscaux	179 223	13 446	–	191 507	183 177	8 329	8 317
TVA irrécupérable	442 087	12 108	–	453 148	185 264	267 884	267 857
Frais bancaires	23 710	1 111	–	24 724	24 244	480	471
Total des paiements	9 301 086	1 088 319	0	10 295 347	7 633 671	2 661 674	2 657 023
POSITION NETTE	44 249 304	5 070 271	1 733	48 882 305	29 045 776	19 836 532	19 574 979
Composés comme suit							
	GBP	EUR	NZD	Au 10 décembre 2020 Total équivalent GBP			
Barclays UK	2 232 174	268 932	1 733	2 478 787			
HSBC Royaume-Uni	15 000 822	–	–	15 000 822			
NatWest Gibraltar	16 308	251 339	–	245 926			
Dépôts sur le marché des capitaux	27 000 000	4 550 000	–	31 156 770			
	44 249 304	5 070 271	1 733	48 882 305			

Taux de change - (Banque d'Angleterre)	
10 juin 2020	1 GBP à 1,1237 EUR
10 décembre 2020	1 GBP à 1,0946 EUR
10 juin 2020	1 GBP à 1,9560 NZD
10 décembre 2020	1 GBP à 1,8761 NZD

*Pendant la Période, les fonds ont été transférés sur le compte bancaire des Co-Administrateurs. Ces mouvements ont été reflétés dans plusieurs catégories.

Annexe B : Dépenses

Le tableau suivant montre le détail de nos dépenses. Les dépenses sont des montants que nous devons payer en tant que Co-Administrateurs de la société et comprennent nos honoraires mais excluent les distributions aux Créanciers. Le tableau exclut tout passif fiscal potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, car les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice comptable fiscal. Le tableau doit être lu conjointement avec le compte des recettes et des paiements de l'Annexe A, qui indique les dépenses effectivement payées pendant la Période et le total payé à ce jour.

Nature des dépenses	GBP	EUR
	Au cours de la Période	Au cours de la Période
	(£)	(€)
Services liés à la liquidation	896 154	0
Frais de gestion des créances	155 029	546 618
Frais professionnels	11 103	57 640
Impression, papeterie et affranchissement	107 336	4 342
Frais et dépenses juridiques	1 314 228	216 749
Publicité légale	13 672	0
Coûts fiscaux	171 365	12 807
Frais bancaires	444	6 201
Frais des titulaires d'une fonction	3 396 723	0
Dépenses des titulaires d'une fonction	2 509	0
Total des dépenses	6 068 565	844 357

Annexe C :

Mise à jour sur la rémunération

Le 23 octobre 2020, le Comité des créanciers a approuvé les résolutions autorisant les Co-Administrateurs à prélever une rémunération sur la base mentionnée plus haut dans le rapport.

Nos heures et nos taux horaires moyens

Les frais relatifs au temps de travail encourus au cours de la Période s'élèvent à 3,4 millions GBP. Cela représente 6 990 heures à un taux horaire moyen de 486 GBP.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation de ceux-ci.

Total pour la période									Total du 11 décembre 2019 au 10 décembre 2020		
	Associé	Directeur	Membre de la direction	Direction	Associé principal	Associé/Professionnels autre	Associé/Professionnels offshore	Heures	Coût total (GBP)	Heures	Coût total (GBP)
Comptabilité et trésorerie	1 159	3 245	1 094	83 591	68 495	27 168	-	518	184 752	1 151	453 138
Actifs	13 065	192 050	154 556	17 967	305 884	52 935	-	1 636	736 457	3 770	1 851 683
Créanciers	2 124	3 684	53	16 982	23 640	69 548	-	404	116 031	1 030	370 124
Supervision de la gestion de la liquidation	26 916	1 723	296 606	447 694	219 392	44 292	-	1 980	1 036 623	4 062	2 201 150
Législation et conformité	19 992	29 957	8 991	265 790	79 041	25 235	-	881	429 006	1 834	893 223
Stratégie et planification	18 793	267 925	59 124	154 947	72 918	10 621	10 469	1 014	594 797	2 015	1 265 797
Taxes et TVA	28 449	7 731	25 734	155 183	56 270	27 334	-	557	300 701	1 282	754 449
Total pour la période	110 498	506 315	546 158	1 142 154	825 640	257 133	10 469	6 990	3 398 367	15 144	7 789 564
Taux horaire moyen (GBP)	1 001	807	653	533	365	267	216		486		514

Notre politique de tarification du temps et les taux horaires

Nous et notre équipe facturons notre temps consacré au travail que nous devons réaliser dans le cadre de l'Administration. Nous déléguons les tâches à des agents de grade approprié, en tenant compte de leur expérience et de toute connaissance spécialisée nécessaire, et nous les supervisons correctement afin de maximiser la rentabilité du travail effectué. Tout ce qui est complexe ou important et qui relève d'une responsabilité exceptionnelle est traité par nos cadres supérieurs ou par nous-mêmes.

Tous nos employés qui travaillent sur l'Administration (y compris nos trésoriers) facturent le temps dédié directement dans le dossier. Leur temps est inclus dans toute analyse du temps facturé. À chaque grade de personnel est associé un taux horaire de facturation revu ponctuellement. Le travail effectué par notre personnel de soutien et de secrétariat est facturé séparément et n'est pas inclus dans les taux horaires facturés par les associés ou les autres membres du personnel. Le temps est facturé en unités de six minutes au Royaume-Uni et en unités de 15 minutes à Gibraltar. Nous ne facturons pas les frais généraux ou les frais d'administration.

À l'instar de nombreux professionnels, nos barèmes peuvent augmenter pour couvrir les augmentations de coûts liées à l'inflation. Conformément à l'accord conclu avec le Comité des créanciers, les taux de facturation ont été augmentés de 3 % à compter du 1er juillet 2020.

Nous indiquons ci-dessous les taux maximaux de facturation par heure pour les différents grades de notre personnel. L'équipe centrale des Co-Administrateurs est composée de membres du personnel du Royaume-Uni et de Gibraltar. Lorsque les Co-Administrateurs font appel à l'expertise de spécialistes au sein de la société tels que des experts actuariels et fiscaux, des taux spéciaux s'appliquent.

Grade	Taux - Royaume-Uni, GBP/heure	Taux - Gibraltar, GBP/heure	Taux spéciaux au Royaume-Uni, GBP/heure
Associé	937	773	1 566
Directeur	824	618	1 313
Membre de la direction	623	427	1 329
Direction	541	340	798
Associé principal	448	206	391
Associé	278	103	294
Autres	144	S/O	273
Professionnels offshore	216	S/O	S/O

Ces tarifs comprennent une remise convenue par rapport aux taux du barème standard.

Notre travail pendant la Période

Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, le tableau suivant fournit plus de détails sur les principaux domaines de travail :

Domaine de travail	Travaux entrepris	Pourquoi le travail était nécessaire	Avantage financier éventuel du travail fourni pour les créanciers OU exigence légale
Stratégie et planification	• Réunions régulières avec Armour pour discuter des questions clés, des budgets et des questions opérationnelles, et pour fournir un retour d'information sur les performances du service. • Réunions internes pour déterminer la stratégie optimale afin de progresser vers les objectifs de l'Administration, avec un calendrier indicatif et des étapes clés. • Analyse des options potentielles en relation avec la construction française et les portefeuilles ATE, ce qui a mené à la décision d'exclusion. • Évaluation des options stratégiques à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de l'Administration.	Pour assurer la progression de la procédure et contrôler les coûts	Garantit une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts
Supervision de la gestion de la liquidation	• Réunions et discussions régulières avec les membres de l'équipe de traitement des créances d'Armour. • Négociations pour un certain nombre de créances de grande valeur. • Examen du budget et des justificatifs fournis par le responsable de la liquidation. • Développement d'un processus détaillé de traitement des créances pour l'examen des demandes de dommages-intérêts françaises présentées après l'exclusion. • Prise en compte de chaque catégorie d'activité importante au sein du portefeuille Elite et documentation des principaux problèmes ayant un impact sur chaque catégorie d'activité. • Mise en place d'un protocole européen de traitement des créances avec Armour. • Examen détaillé des dossiers RB ATE et ajustement des créances, afin de traiter de manière appropriée les créances en cours. • Examen des créances DA ATE reçues, demande des documents justificatifs et réponse à toute question ou problème connexe. • Autoriser Armour, après évaluation des coûts et des avantages, à instruire des prestataires de services tiers.	Pour maximiser les retours aux créanciers	Maximiser les fonds au profit des créanciers
Créanciers	• Traitement des demandes de renseignements des créanciers dans diverses juridictions européennes concernant l'Administration et les créances individuelles. • Mise en place et participation à l'assemblée initiale des créanciers. • Échanger avec les créanciers et les titulaires de police concernant les demandes, et fournir des informations mises à jour à travers le site web. • Organiser la prochaine réunion des créanciers, et préparer cette réunion.	Pour tenir les créanciers informés	Travail effectué en prévision de la restitution des fonds aux créanciers

Domaine de travail	Travaux entrepris	Pourquoi le travail était nécessaire	Avantage financier éventuel du travail fourni pour les créanciers OU exigence légale
	- Recevoir les nominations et les demandes de renseignements des créanciers et de leurs représentants en ce qui concerne la création d'un Comité des créanciers et d'un sous-comité honoraire. - Assurer la liaison avec les représentants des membres du Comité des créanciers et les observateurs.		
Actifs	- Analyser les dossiers de la Société et poursuivre les recouvrements, y compris les recouvrements de réassurance, les primes, les fonds alloués aux créances et autres actifs. - Enquêter sur la situation et le résultat potentiel du recouvrement auprès des débiteurs dans les procédures d'insolvabilité. - Gérer le processus de vente/transfert potentiel des activités RB ATE et DA ATE. - Négocier avec des débiteurs.	Pour maximiser les retours aux créanciers	Générer des fonds au profit des créanciers
Comptabilité et trésorerie	- Examiner les soldes des comptes préalables à la mise sous Administration pour s'assurer qu'ils sont conformes à la politique de gestion de trésorerie de PwC UK. - Échanger avec les banquiers de la Société existant avant la nomination au sujet de la protection de la trésorerie et du transfert de fonds sur les comptes bancaires ouverts après la nomination. - Traitement de tous les fonds entrants via le système de comptabilité des Administrateurs afin de garantir la cohérence du codage et la clarté des rapports. - Préparation et tenue des rapports de flux de trésorerie. - Traitement des paiements, y compris l'examen et l'approbation par les cadres supérieurs chargés du dossier. - Produire et examiner les rapprochements bancaires mensuels.	Gérer les comptes bancaires de la Société	Assure la gestion appropriée des fonds détenus
Législation et conformité	- Supervision des titulaires d'une fonction. - Examiner les livres et les registres de la Société. - Gestion des systèmes internes de traitement des dossiers, de classement et de comptabilité. - Préparation du premier rapport d'étape des Administrateurs détaillant les activités entreprises par les Administrateurs. - Description des frais préalables et postérieurs à la mise sous Administration. - Échange avec les organismes de réglementation concernés et les parties prenantes tierces. - Tenir nos dossiers, préparer des notes de dossier, classer les e-mails pertinents et les pièces justificatives	Pour se conformer aux obligations légales	Requis par la loi/réglementation

Domaine de travail	Travaux entrepris	Pourquoi le travail était nécessaire	Avantage financier éventuel du travail fourni pour les créanciers OU exigence légale
	- Préparer et publier tous les documents, avis et déclarations réglementaires, comme requis. - Activités de conformité telles que les contrôles de lutte contre le blanchiment d'argent, la vérification des sanctions et le protocole de traitement des informations.		
Taxes et TVA	- Travail en cours pour déterminer les passifs postérieurs à la nomination dans diverses juridictions. - Collaboration en cours avec plusieurs spécialistes pour mieux comprendre la résidence de la Société en matière de TVA et d'impôt sur les sociétés. - Enquête en cours sur les recouvrements potentiels liés à la fiscalité dans différentes juridictions européennes. - Travaux en cours sur les questions de conformité fiscale dans tous les territoires où la Société opère.	Pour se conformer aux obligations légales	Exigé par la loi et assure le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés, au profit des créanciers

Nos travaux à venir

Il nous faut encore réaliser les travaux suivants pour atteindre l'objectif de cette Administration.

Domaine de travail	Nos travaux à venir	Avantage financier éventuel du travail fourni pour les créanciers OU exigence légale
Stratégie et planification	- Surveiller les performances d'Armour par rapport au budget. - Réunions trimestrielles pour discuter des performances et des informations concernant la gestion. - Gérer le processus suite à l'exclusion des activités RB ATE et DA ATE tout en continuant à administrer les quelques dossiers en cours. - Continuer à étudier les stratégies appropriées pour les portefeuilles d'activité restants. - Étudier les mécanismes possibles de sortie de l'Administration. - Travail supplémentaire à effectuer sur les fournisseurs et les contrats.	Garantit une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts
Supervision de la gestion de la liquidation	- Examiner les paiements et les pièces justificatives concernant les titulaires de police admissibles au titre du FSCS. - Continuer à négocier les créances importantes. - Examiner et répondre aux recommandations des gestionnaires de créances d'Armour et approuver les actions concernant les créances importantes, les litiges ou les recouvrements de créances auprès de tiers. - Superviser le traitement des réclamations. - Adjudication des créances. - Continuer à étudier les possibilités d'éligibilité à la compensation pour les titulaires de police irlandais d'Elite.	Maximiser les fonds au profit des créanciers
Créanciers	- Échange avec les créanciers. - Répondre aux questions des Créanciers de l'Assurance directe. - Rechercher des accords sur les créances des Créanciers de l'Assurance directe. - Tenir à jour un rapport de résultat estimé. - Préparation et paiement des dividendes.	Travail effectué en prévision de la restitution des fonds aux créanciers
Actifs	- Analyser les dossiers de la Société et poursuivre les recouvrements, notamment les recouvrements de réassurance, les primes, les fonds alloués aux créances et autres actifs. - Correspondance avec les débiteurs de réassurance concernant les règlements suite à une analyse coûts-avantages au cas par cas.	Générer des fonds au profit des créanciers
Comptabilité et trésorerie	- Rapprochements bancaires. - Analyse de la couverture du risque de change. - Comptabilisation des paiements et des recettes sur les comptes bancaires du dossier. - Traitement des paiements. - Clôture des comptes bancaires. - Traitement des chèques de dividendes non encaissés.	Assure la gestion appropriée des fonds détenus
Législation et conformité	- Préparation et présentation de rapports d'étape semestriels aux Créanciers. - Respecter les exigences légales en matière de déclaration. - Préparation et diffusion du rapport final.	Requis par la loi/réglementation

Domaine de travail	Nos travaux à venir	Avantage financier éventuel du travail fourni pour les créanciers OU exigence légale
Taxes et TVA	- Préparation des déclarations fiscales. - Obtention de l'autorisation du HMRC. - Recouvrements fiscaux.	Exigé par la loi et assure le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés, au profit des créanciers
Clôture	- Obtenir les autorisations de clôture. - Procédures de clôture. - Liquidation des activités de la Société en général.	Requis par la loi, garantit que toutes les questions administratives ont été traitées

Paievements aux associés

Nous avons mandaté les professionnels suivants sur ce dossier en raison de leur expertise juridictionnelle et à des fins d'efficacité :

Service fourni	Nom de la société/organisation	Compétence	Base des honoraires	Montant (EUR)
Services juridiques et professionnels	PwC Legal SARL	Luxembourg	Coûts en temps et dépenses	26 081
Services professionnels	PricewaterhouseCoopers Advisory SpA	Italie	Coûts en temps et dépenses	6 500
Fiscalité et réglementation	Landwell - PricewaterhouseCoopers Tax & Legal Services, S.L.	Espagne	Coûts en temps et dépenses	7 800

Il est demandé à tous les professionnels tiers de présenter des analyses et une description des coûts en temps ou un calendrier des tâches réalisées, en fonction de leur base d'honoraires, afin de justifier les factures présentées. Toutes les factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau des coûts est approprié.

Dépenses

Les décaissements sont des coûts, payés par les Co-Administrateurs, qui seront refacturés en temps opportun. Les décaissements totalisant 10 839 GBP sont indiqués ci-dessous et peuvent inclure un élément de frais généraux. Ils seront prélevés sous peu.

	Total (GBP)
Avant la nomination	2 225
Après la nomination du 11/12/2019 au 10/6/2020	6 105
Après la nomination 11/06/2020 au 10/12/2020	2 509
Total	10 839

Nos relations

Nous n'entretenons aucune autre relation commerciale ou personnelle que celles précédemment divulguées avec les parties qui approuvent nos honoraires ou qui fournissent des services dans le cadre de l'Administration, lorsque la relation pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts.

Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles

En plus des collaborateurs précédemment mentionnés, nous avons mandaté les professionnels suivants sur ce dossier :

Service fourni	Nom de la société/organisation	Motif sélectionné	Base des honoraires
Services juridiques, notamment : - Assistance lors de la gestion et de la conclusion des créances - Coûts encourus lors du recouvrement de l'argent des créances	- Ayache Salama - Clyde and Co US LLP - Cassel Avocats - Freshfields Bruckhaus Deringer LLP - Triay and Triay Limited - Hassans International Law - Da Ros Associates - Geoffrey Barthelemy - Lexavoue Aiz En Proverance - Raphaele Deconstanza - Sonia Lods - Filip and Company Business Law - A and L Goodbody - Clamens Conseil - Eymard Sablier Associates - Jean-Baptiste Meyrier - S.C.P. Christophe - CMS Adonnino Ascoli & Cavasola Scamoni	- Connaissance du secteur - Expertise en matière d'insolvabilité - Expertise juridictionnelle	Coûts en temps et dépenses
Agents Gestion des créances	- Marley Risk Consultants - Woodgate and Clark Limited - ACS Solutions - Armour Risk Management Limited	- Connaissance des titulaires de police - Expérience de la gestion des créances	Coûts en temps et dépenses

Nous exigeons de tous les professionnels tiers qu'ils présentent des analyses et une description des coûts en temps ou un calendrier des tâches réalisées, en fonction de leur base d'honoraires, afin de justifier les factures présentées. Toutes les factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau des frais juridiques et professionnels est approprié.

Annexe D :

Autres informations

Informations sur les tribunaux concernant l'Administration :	La Cour suprême de Gibraltar Numéro de dossier : 2019/COMP/002
Nom complet et nom commercial :	Elite Insurance Company Limited
Numéro d'enregistrement :	91111
Adresse enregistrée :	Suite 23, Portland House, Glacis Road, Gibraltar
Directeurs de la Société :	Brad Scott Huntington John Caldicott Williams
Secrétaire de la Société :	Fiduciary Management Limited
Participations :	Capital social émis 2 600 000 Actions ordinaires de 1 GBP chacune Détenu à 100 % par Gunnary Limited
Date de nomination pour l'Administration :	11 décembre 2019
Noms et adresses des Co-Administrateurs :	Edgar Charles Andrew Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main Street, Gibraltar et Dan Yoram Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP, 1 Embankment Place, Londres, WC2N 6RH Royaume-Uni
Nom et adresse du mandataire/demandeur :	Les directeurs de la Société c/o Suite 23, Portland House, Glacis Road, Gibraltar
Site internet :	www.pwc.co.uk/elite-insurance
Objectif poursuivi par les Co-Administrateurs :	Objectif b - obtenir un meilleur résultat pour l'ensemble des créanciers de la Société que celui qui serait obtenu si la Société était liquidée (sans avoir été préalablement mise sous Administration)
Répartition des responsabilités des Co-Administrateurs :	En ce qui concerne les pouvoirs énoncés dans l'Annexe 1 de la GIA11, pendant la période où l'Administration est en vigueur, toute fonction devant être exercée par les personnes désignées pour agir en tant qu'Administrateurs peut être exercée par l'une ou l'autre ou toutes les personnes désignées ou l'une des personnes exerçant cette fonction à l'heure actuelle
Règlement (UE) 2015/848 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité (refonte)	Le Règlement CE sur l'insolvabilité ne s'applique pas



© 2021 PricewaterhouseCoopers LLP. Tous droits réservés. « PwC » désigne les cabinets membres de Gibraltar et du Royaume-Uni, et peut parfois désigner le réseau PwC. Chaque cabinet membre est une entité juridique distincte. Veuillez vous reporter à www.pwc.com/structure pour obtenir de plus amples détails